SAGE Couesnon

Lettre d'information du Couesnon n°18

L'eau dans un territoire en développement

Editorial

Bénéficiant en partie de l'influence rennaise et plus globalement du caractère attractif du territoire du grand ouest, le bassin du Couesnon connait une dynamique de développement. Les collectivités locales entendent bien consolider cette tendance en organisant, à travers leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLU), l'installation de nouvelles entreprises et l'accueil de nouveaux habitants.

La réalité environnementale fera toutefois partie des facteurs à prendre en compte pour garantir la durabilité de nos activités. La gestion de l'eau en temps de pénurie en est un sujet emblématique sur le Couesnon. Essentiellement issue des rivières, la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable est sujette à des étiages dont la sévérité pourrait s'accentuer avec le changement climatique. Cette réalité nécessitera de redoubler d'efforts pour reconquérir une qualité encore fragile et engager une politique d'économie d'eau par chaque catégorie d'usagers.

Capacité d'assainissement, gestion des eaux pluviales, protection de la trame verte et bleue sont quelques-unes des autres thématiques structurant les projets de développement que notre territoire aura à prendre en compte.

Nous vous souhaitons bonne lecture,

L'équipe de rédaction

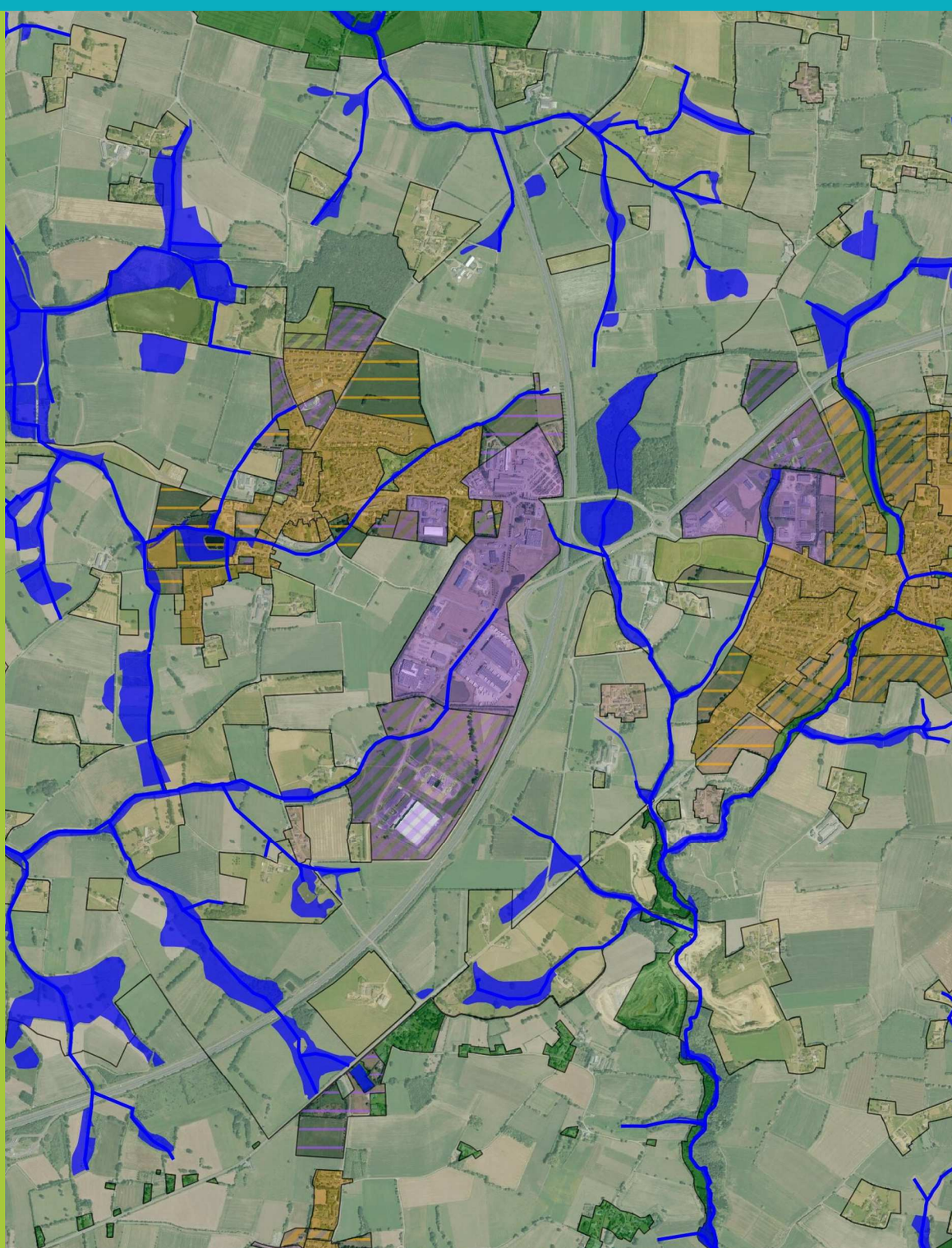

Mars 2020

LE DOSSIER

-> L'eau dans un territoire en développement

Depuis dix ans, la population sur le bassin versant du Couesnon a augmenté au rythme de 1% par an pour atteindre 91 700 habitants en 2018. D'après les prévisions des principaux Schémas de Cohérence Territoriale concernés par le bassin (Pays de Fougères, Pays de Saint Malo, Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel) cette évolution devrait se confirmer sur les dix prochaines années. Le seuil des 100 000 habitants devrait ainsi être dépassé en 2030 !

Dans un contexte de changement climatique, cet accueil de nouveaux habitants ainsi que le développement des activités agricoles et industrielles ne pourront s'envisager qu'en portant une attention particulière à la quantité d'eau disponible, à la bonne qualité de celle-ci et à la capacité d'assainissement des infrastructures en place.

Les sécheresses de ces 3 dernières années (très faible débit du Couesnon à Romazy sur 3 automnes et étés successifs) ou encore l'orage de 2018 de La Chapelle Janson (importants dégâts provoqués par des coulées de boue) sont des symptômes qui doivent susciter notre entière vigilance.

Les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon avaient dès les années 2010 mis en exergue la tension pesant sur la ressource en eau des rivières en période d'étiage* lors des années sèches. En effet, les besoins pour l'alimentation en eau potable rentrent directement en compétition avec les besoins en eau des organismes vivants se développant dans les rivières. Les prélèvements doivent être interrompus lorsque les débits descendent en dessous d'un seuil minimum. Sur le Couesnon, la priorité est donnée par le SAGE aux besoins locaux. L'arrêt des prélèvements concernent donc en premier lieu, ceux alimentant l'agglomération rennaise en eau potable. Dans les faits, en situation de crise (qui ne doit pas dépassée 2 années sur 10), ces prélèvements ne sont pas toujours stoppés car l'alimentation de la population en eau potable reste prioritaire.

Le syndicat mixte du SAGE Couesnon a réalisé une étude en 2019 pour en savoir plus sur la ressource en eau du bassin d'un point de vue quantitatif. Les travaux menés ont révélé qu'à quantité de pluie équivalente, il y a moins d'eau à parvenir à la rivière en 2017 qu'en 1968, probablement due à une évapotranspiration** plus forte liée au réchauffement climatique. Ils ont montré également que sur les affluents comme le Nançon et la Loisance, l'eau des pluies arrive beaucoup plus vite à la rivière, ce qui peut être expliqué par les modifications intervenues dans les années 70-90 (drainage des zones humides, rectification des cours d'eau, destruction des haies et talus du bocage) et l'urbanisation.

Ces mêmes travaux ont permis de démontrer que les prélèvements nets*** d'eau représentent, en période d'étiage, plus de la moitié du débit du Couesnon à Romazy (53% en moyenne). Les prélèvements bruts sont ceux réalisés pour l'alimentation en eau potable dans le Nançon et dans les drains de la forêt de Fougères par le SMPBC ou dans le Couesnon à Mézières sur Couesnon par la CEBR ainsi que les prélèvements agricoles et industriels.

Forte de ces premiers constats, la Commission Locale de l'Eau a décidé de poursuivre ses travaux dans le cadre d'une étude appelée « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat », afin, d'une part d'affiner la connaissance des différents usages de l'eau (en particulier ceux des consommateurs dits « moyens » comme les agriculteurs, les artisans, les services publics…), d'autre part, de ré-évaluer la quantité en eau qu'il faut impérativement laisser dans nos rivières pour ne pas perturber la vie aquatique et ne pas compromettre l'atteinte du bon Etat demandé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, tout en intégrant une baisse probable des débits du fait du changement climatique. Les résultats de cette étude permettront par la suite de définir des choix de développement territorial cohérents avec l'état actuel et futur de la ressource en eau de notre bassin et une politique d'économie d'eau efficace compatible avec le bien-être de tous.

En ce qui concerne l'aspect qualitatif de la ressource en eau du bassin, des progrès importants restent à faire. Pour les nitrates, la tendance générale est tout de même à la baisse, mais cela reste problématique sur certaines rivières : La Guerge, le Tronçon, le Loison, les Echelles, la Loisance, le Muez, l'amont du Couesnon et la Tamoute. Pour les pesticides, les concentrations restent élevées, notamment sur le Général, le Couesnon, la Loisance, le Loison ou encore sur le cours d'eau principal des polders de l'Ouest (zone légumière) où les concentrations dépassent régulièrement les objectifs du SAGE Couesnon.

Ville de Fougères et de l'écousse

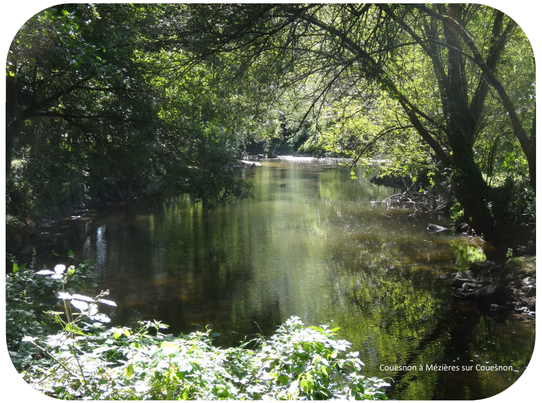
Couesnon à Mézières sur Couesnon

-> Jean Malapert

Président du SCOT du Pays de Fougères

Nouveau SCOT pour le Pays de Fougères

La stratégie d'aménagement et de développement durable du SCOT du Pays de Fougères est adossée à une projection démographique de 1% par an, soit environ 15 000 nouveaux habitants à l'horizon 2035. L'accueil des nouveaux habitants est prévu dans des proportions différentes selon la catégorie de pôle ou de bassin de rattachement des communes (urbain, intermédiaire ou de proximité, vie), favorisant la mutualisation des droits à construire, des services, des équipements… Développer les zones d'activités existantes est également une priorité qui doit permettre le maintien et l'accueil de nouvelles entreprises. Mais l'atteinte de ces objectifs est fortement conditionnée par la disponibilité d'une ressource en eau de bonne qualité et en quantité suffisante.

L'enjeu de la préservation de la ressource en eau est au cœur du nouveau SCOT. L'eau potable actuelle et future, nécessaire aux activités humaines, évaluée en partenariat avec le SAGE Couesnon dans nos analyses prospectives pour les 15 prochaines années, intègrent la protection des milieux (haies, zones humides, têtes de bassin versant…), des espèces animales et végétales de nos écosystèmes et différents scenarios liés au changement climatique. On constate une prise de conscience collective sur la fragilité de la ressource et des milieux, ces dernières années, notamment lors des périodes de sécheresses ou de fortes pluies. Le Pays de Fougères est un territoire « ressource », il doit le rester pour les générations futures.

Le SCOT en cours de révision fixe des objectifs et préconise des actions dans ce sens, à destination des communes et des intercommunalités . Il s'agit de limiter, par exemple, les besoins en eau et de renforcer la notion de « réciprocité » et de « gestion intégrée et circulaire » des usagers internes au Pays et des territoires voisins qui collectent une partie de notre ressource en eau. Les thématiques des eaux usées et des eaux pluviales prennent place dans la réflexion. La création de nouvelles opérations d'aménagement à vocation économique ou d'habitat devra tenir compte de la capacité du territoire à gérer ses eaux usées et pluviales. Ainsi, les communes pourront dans le cadre de la révision de leurs documents d'urbanisme réaliser des schémas directeurs pour la gestion des eaux usées et pluviales.

Après l'approbation du SCOT du Pays de Fougères, fin 2020, il conviendra de poursuivre le travail engagé avec le SAGE Couesnon sur la gestion et la protection de la ressource en eau avec les acteurs du territoire.

Couesnon à Romazy

Retrouver une bonne qualité de l'eau demeure un enjeu prioritaire sur le bassin et deviendra plus prégnant avec l'augmentation de la fréquence des étiages sévères, du fait d'une moindre dilution des polluants. Les collectivités doivent le prendre en compte lors de la définition de leur projet d'aménagement du territoire. L'augmentation du nombre d'habitants ou l'implantation de nouvelles zones d'activités doivent être cohérentes avec les capacités épuratoires des stations de traitement des eaux usées et la ressource en eau disponible. Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi) sont des outils de plus en plus utilisés pour préserver l'environnement, en particulier la ressource en eau. Sur le bassin, les collectivités ont l'obligation de protéger les cours d'eau de toute nouvelle implantation de construction à moins de 5 mètres minimum des berges, de protéger l'ensemble des zones humides mais aussi les haies, talus et bosquets qui composent les éléments bocagers du paysage. Le maintien d'un bocage cohérent permettra de limiter les transferts de polluants vers les rivières, de limiter les inondations et les coulées de boues, tout en préservant le sol des terres agricoles. Les zones humides régulent le régime hydrologique des cours d'eau et renforcent leurs capacités auto-épuratoires.

De plus, les futurs schémas directeurs de gestion des eaux pluviales seront amenés à gérer les eaux pluviales autant en zones urbaines qu'en zones rurales. En attendant, certaines communes, comme celle de Beaucé, s'engagent dès aujourd'hui dans des démarches de limitation des risques d'inondations. Elles font le pari que chaque acteur concerné s'efforcera de mettre en place des solutions, si cela est effectué de manière collégiale.

-> Denis Lahaye

Animateur bocager à Couesnon Marches de Bretagne

La préservation du bocage dans le PLUi

Haies, talus, mares et bosquets, cela fait longtemps que l'on se préoccupe du bocage sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne. Depuis 2008, début du programme Breizh bocage, le Coglais et l'Antrainais, réunis depuis 2017, ont financé la plantation et la restauration de près de 100 km de haies et créé 29 ha de bosquets.

Malheureusement, ces nouvelles plantations réalisées grâce aux agriculteurs et particuliers volontaires peinent à compenser les destructions liées notamment à l'agrandissement des parcelles agricoles. Afin de limiter la destruction du bocage mais aussi pour tenir compte des dispositions du SAGE, les élus ont donc souhaité encadrer sa protection dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Coglais.

Il a fallu recenser l'ensemble des éléments bocagers et les faire figurer sur le règlement graphique du PLUI. Par souci d'équité entre administrés, de cohérence et de lisibilité, toutes les haies, talus et bosquets sont protégés. Toute suppression de haie doit donc faire l'objet d'une demande préalable déposée en mairie, au même titre que la construction d'un abri de jardin ou le changement de fenêtres.

La demande étudiée et analysée conjointement par le demandeur et l'animateur bocage est ensuite soumise à l'avis d'une commission intercommunale du bocage. Si l'arasement est autorisé, il s'accompagnera toujours d'une mesure compensatoire, afin de maintenir la trame bocagère du territoire. A noter que certains éléments, notamment situés en périmètre de protection de captage pour l'eau potable bénéficient d'une protection renforcée et ont été classés en EBC (Espace Boisé Classé) afin qu'ils ne soient jamais détruits.

Depuis 3 ans que le PLUI du Coglais et le PLU de Bazouges la Pérouse où le bocage fait l'objet d'une protection identique, sont en vigueur, nous avons eu à traiter 77 dossiers.

Chacune de ces demandes nous apporte l'occasion d'aborder, avec les exploitants agricoles et les propriétaires, les enjeux de la conservation et du développement de la trame bocagère. Le bon sens et la bonne volonté sont des atouts pour rendre cette trame fonctionnelle, autant pour l'exploitation des parcelles que pour le maintien de la biodiversité, la lutte contre l'érosion et les transferts de polluants. Il n'est donc pas rare que des projets importants de nouvelles plantations s'ajoutent aux compensations obligatoires.

L'extension du PLUI à l'ensemble du territoire de Couesnon Marches de Bretagne permettra d'étendre ces règles de protection aux communes de l'Antrainais. Un diagnostic va prochainement être effectué. En prévision de celui-ci, toutes destruction envisagée doit d'ores et déjà faire l'objet d'une demande préalable (Prescription d'élaboration du PLUI de Couesnon Marches de Bretagne du 26 novembre 2019).

* Etiage : période de l'année où les débits de rivières sont au plus bas. En général : août, septembre, octobre

**Evapotranspiration : transpiration des plantes

*** Prélèvements nets d'eau = prélèvements dans les rivières + évaporation des plans d'eau – ce qui retourne aux rivières par l'assainissement

Protection du bocage au titre de l'urbanisme

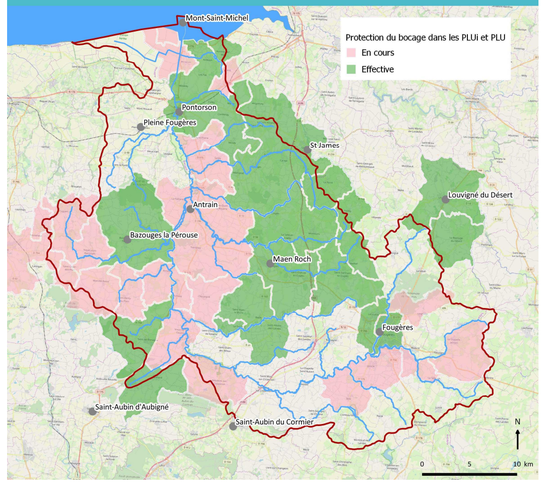

-> Jean-Louis Lagrée

Maire de Beaucé et vice président de Fougères Agglomération

Résoudre ensemble les problèmes d'inondation

Suite aux forts orages du printemps 2018, la commune de Beaucé a subi plusieurs inondations localisées notamment au nord du bourg, là où plusieurs cours d'eau se rejoignent en un même point. Pour prévenir ces inondations, il faudrait redonner au cours d'eau une zone naturelle d'expansion des crues, à l'endroit où les affluents se rejoignent et favoriser au maximum l'infiltration des eaux dans le sol, pour éviter les ruissellements.

Cela nécessite une amélioration de la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin versant, en restaurant un maillage bocager suffisant, en améliorant le fonctionnement des zones humides, et en adaptant certaines pratiques agricoles (parcelles mises en herbe, changer le sens du travail du sol, déplacer les entrées de champs …). Cette démarche ne sera efficace qu'à la condition que tous les acteurs concernés réalisent ces efforts en même temps.

Nous avons donc décidé de mettre en place en 2020 un groupe de travail local pour solutionner ces problèmes. Un premier travail sur cartes et sur le terrain permettra de cibler les secteurs à risques d'érosion des sols et de ruissellement. Nous organiserons ensuite une réunion publique pour présenter ces résultats aux personnes concernées, lesquelles seront ensuite invitées à proposer des solutions techniques sur leurs terrains (création d'un talus, remplacement d'une culture de maïs par une prairie, etc…). Certaines actions pourront bénéficier d'un accompagnement technique et financier.

Ce qui fait toute l'originalité de la démarche, c'est que les solutions proviendront directement des acteurs locaux. Chacun pourra apporter sa pierre à l'édifice pour répondre à l'enjeu collectif. Nous croyons fortement en l'implication volontaire des différents acteurs de la commune ou des communes voisines. La mise en place prendra certainement un peu de temps, mais cela en vaut vraiment la peine.

LES ACTUALITES

Mars 2020

-> Travaux sur les cours d'eau des têtes de bassin versant du Couesnon Aval

Le syndicat Mixte du Couesnon Aval lance un nouveau programme de restauration des rivières dès 2020, dont le cœur cible sont les très petits cours d'eau situés en tête de bassin versant. Les têtes de bassin versant abritent des cours d'eau de faible gabarit (moins d'un mètre de large) mais représentent plus de la moitié de la surface du bassin du Couesnon. Ce sont des milieux fragiles qui ont souvent été dégradés par les activités humaines. Les prélèvements d'eau ainsi que l'assèchement des zones humides et le recalibrage des ruisseaux réalisés pour accélérer l'évacuation de l'eau ont affaibli leur fonctionnement.

Le Syndicat mixte du Couesnon Aval a prospecté l'ensemble des 114 km de cours d'eau des têtes de bassin versant de la Tamoute, de l'Aleron, du Laurier, des Vallées d'Hervé et du Tronçon. Verdict : seulement 14% sont en bon état ! 76% ont été artificialisés (déplacés, recalibrés ou enterrés) !

Le nouveau programme d'actions cible les masses d'eau de la Tamoute, de l'Aleron, du Laurier et du Tronçon. Il s'agira par exemple de restaurer la continuité écologique, de redonner une sinuosité naturelle ou de remettre le cours d'eau dans son ancien lit situé en fond de vallée. Les travaux sont soutenus financièrement par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les régions Bretagne et Normandie et le Département d'Ille-et-Vilaine. Ils concerneront les communes d'Aucey-la-Plaine, Sacey, Bazouges-la-Pérouse, Combourg, Cuguen, Gahard, Le Ferré, Les Portes du Coglais, Marcillé-Raoul, Mézières-sur-Couesnon, Montanel, Noyal-sous-Bazouges, Pleine-Fougères, Pontorson, Rimou, Romazy, Saint-James, Saint-Léger-des-Près, Saint-Ouen-des- Alleux, Saint-Rémy-du-Plain, Sens-de-Bretagne, Sougeal, Trémeheuc, Val-Couesnon, Vieux-Vy- sur-Couesnon. Une enquête publique aura lieu prochainement.

Céline Ronfort - Syndicat Mixte du Couesnon Aval - 02 33 89 15 13

Cours d'eau concernés par les prochaines années de travaux du Syndicat Mixte du Couesnon Aval

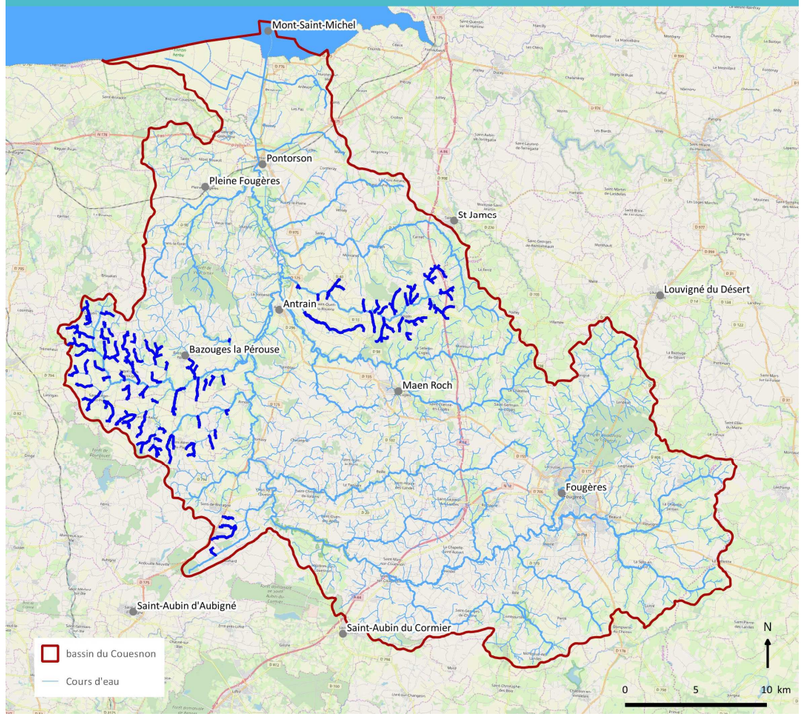

-> Recomposition bocagère sur le secteur Couesnon Aval normand

Le programme de recomposition bocagère animé par la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie est reconduit en 2020 sur la partie normande du bassin versant du Couesnon. Ce programme est éligible sur les communes de Saint James, Villiers Le Pré, La Croix Avranchin, Carnet, Argouges, Montanel, Sacey, Aucey la plaine et Vessey.

Les travaux pris en charge en totalité sont financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la région Normandie et la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie. Ils visent principalement la réalisation de haies sur talus anti érosifs et dans une certaine mesure de haies à plat, de mares de rétention et de bosquets de pente anti-érosifs.

Ils ont pour objectifs :
- L'amélioration de la qualité de l'eau sur les sous bassins versants du Couesnon : Le Tronçon, la Guerge et le Loison.
- Réduire le ruissellement et l'érosion des sols ; favoriser la recharge des nappes phréatiques et diminuer l'intensité des crues
- Restaurer des corridors écologiques et la biodiversité (lieu de vie et déplacement de la faune et de la flore sur un territoire bocager)

Les étapes de travaux sont les suivantes :
- Réalisation du talus
- Plantation d'essences bocagères et pose des protections gibier
- Paillage avec du copeaux de bois issu de l'entretien de haies bocagères
- Dégagement des jeunes plants durant les trois premières années

Pour les personnes intéressées, veuillez contacter l'Agglomération Mont Saint Michel Normandie au 02 33 89 14 22

-> Couesnon aval : chacun fait ça part pour réduire les fuites de nitrates

Ici l'élevage laitier est la production dominante, mais, aussi corrélé à la nature des sols, il existe des disparités dans les productions agricoles. Telle exploitation aura plus de latitude pour intégrer de nouvelles cultures dans son assolement ; telle autre sera plus contrainte par la nécessité de nourrir son troupeau laitier avec des surfaces moindres, … Il faut donc faire avec les atouts et les contraintes de chacun. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, pour réduire les pertes de nitrates vers les eaux le principe est valable. Rappelons que le principal objectif est de limiter les fuites en nitrates, nutriments qui arrivent en excès en baie du Mont St Michel. Le symptôme le plus marquant est une colonisation progressive des herbus par le chiendent maritime.

Une action forte sur les couverts d'interculture

Ils sont identifiés comme un levier de progrès essentiel pour limiter les pertes en nitrates vers les eaux. Ils permettent de capter l'azote résiduel des sols après les moissons, à la condition d'être bien développés durant la période de réalimentation des nappes (automne et hiver). S'il existe de nombreuses références, il est nécessaire de les mettre à l'épreuve du terrain. Ces deux dernières campagnes culturales, une dizaine d'agriculteurs répartis sur le bassin, ont mené des essais. Accompagnés en proximité par les partenaires agricoles du bassin versant. Quels enseignements à ce jour ? Dates de semis, mode d'implantation, densité et proportion de semis, choix variétal… beaucoup de facteurs rentrent en jeu. La qualité de la biomasse restituée au sol est aussi essentielle, un sol sain retenant mieux les éléments nutritifs.

L'herbe : pâturée ou à l'auge, il y en a pour tous les goûts.

L'année qui vient de s'écouler a été sèche… puis très humide. Rien d'étonnant donc à ce que l'action autour de l'herbe se soit fortement orientée autour de cette actualité météorologique. Deux évènements ont fait témoigner des agriculteurs sur la place de l'herbe dans leur système d'exploitation. Là encore la diversité est reine. Le bassin versant favorise les échanges entre des profils d'agriculteurs variés. Là encore pas de recette unique, mais les discussions entre pairs permettent de lever des craintes, comprendre le cheminement des uns et des autres. Extrait choisi qui donne à réfléchir : « moi mon métier ce n'est pas tellement de produire du lait, c'est de produire du fourrage. J'ai diminué la production de lait, mais ce n'est pas grave l'alimentation ne coûte pas cher ».

Jo De Ridder - Syndicat Mixte du SAGE Couesnon - 02 99 99 22 51

-> MécaElevage à Vergoncey

Le Syndicat Mixte du SAGE Couesnon tiendra un stand avec ses partenaires agricoles au prochain MécaElevage. Au programme : débats, ateliers techniques, démonstration de matériel, sur l'autonomie protéique, la récolte de l'herbe, l'épandage. Un débat sur les pesticides est notamment organisé : « Moins de phytos, c'est plus de système et plus de collectif ».

-> Enquête auprès de 500 habitants du bassin du Couesnon

Quelles sont les attentes des habitants du bassin du Couesnon vis-à-vis d'actions en faveur de la qualité des milieux naturels et de la biodiversité aquatique et terrestre ? C'est pour répondre à cette question que l'université de Brest (UBO) d'une part, et le bureau d'étude ACTeon d'autre part, en partenariat avec le syndicat mixte du SAGE Couesnon vont mener une enquête au cours du printemps 2020. Près de 500 personnes résidant sur le bassin du Couesnon vont être tirés au sort pour être interrogés à domicile ou dans les lieux publics.

Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre de deux projets différents :

- Le projet ALICE* (www.project-alice.com/fr) qui vise à promouvoir le développement de la trame verte et bleue. Le bassin du Couesnon est en effet le site expérimental français de ce projet européen du programme INTERREG Espace Atlantique

- L'étude** de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui vise à évaluer monétairement les bénéfices liés à la restauration des écosystèmes et des milieux aquatiques résultant de la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'eau et notamment à la mise en œuvre du programme d'actions du SAGE Couesnon

Merci de réserver le meilleur accueil aux enquêteurs qui vous contacteront !

*partenaires : Université de Brest, Université de Rennes I, le CNRS et le SM du SAGE Couesnon

**Etude lancée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, avec le SM du SAGE Couesnon et ses partenaires, menée par les bureaux d'étude ACTeon, Ecodécision et Eco Logique Conseil

Crédits photos : FX Duponcheel, R. Piette, C. Ronfort, J. De Ridder

Syndicat Mixte du SAGE Couesnon
Directeur de publication : Joseph Boivent
www.sage-couesnon.fr

Siège social : 1 rue Louis Lumière
Parc d'activités de l'Aumaillerie 35133 La Selle-en-Luitré
Téléphone : 02 99 99 22 51
Courriel : cellule.animation@sage-couesnon.fr